

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1571

présenté par
M. Mattei

ARTICLE 54

À la fin de l'alinéa 4, après les mots :

« du commerce »,

insérer les mots :

« , des services ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter le secteur des services, dont on connaît l'importance pour nos concitoyens, parmi les secteurs concernés au sein des ORT par l'innovation et le développement durable.